



Secteur médico-social

Porteur de projet :

Association pour la Réadaptation et l'Intégration, Association / Collectif / Syndicat, Privé non lucratif, GAUDY Carl Coordinateur

Public :

Ensemble de la population

Territoire de l'action :

Bordeaux métropole Gironde

Coordonnées :

ARI ASAIS

6, rue Ausone

33000 BORDEAUX 09 54 22 26 68

siege@ari-accompagnement.fr

● Recherche-action

La philosophie générale du projet consiste à donner la possibilité à des personnes, sans-abri et présentant des troubles psychiques, d'intégrer durablement le logement de leur choix, tout en leur offrant un suivi personnalisé, plus ou moins intensif selon leurs besoins.

L'action a été mise en oeuvre sur le terrain.

Le dispositif ARI-ASAIS met en oeuvre, depuis 2011, un projet expérimental nommé « Oïkeo ». Ce dernier vise à favoriser l'accès et le maintien dans un logement autonome de personnes « sans chez-soi », dont l'une des caractéristiques communes est la situation de très grande précarité et d'isolement relationnel. Ces personnes cumulent de nombreux facteurs de vulnérabilité, notamment en matière de santé somatique et psychique.

L'action vise à promouvoir :

- Un accès immédiat à un logement permanent pour les personnes sans-abri durablement à la rue et présentant des troubles mentaux, sans préalable ni exigence quant à leur sobriété ou à leur consommation de substances.
- L'assurance que les gens qui ont été aux prises avec la maladie mentale et l'itinérance participent à la planification et la prestation de toutes les formes de soutien : rien n'est prescrit. L'objectif est de laisser se développer la capacité à désirer et à entreprendre.
- Un suivi adapté aux besoins individuels mené par une équipe pluridisciplinaire, en adoptant une approche axée sur la personne.
- Un soutien en vue d'une intégration maximale dans la collectivité.
- Une formule axée sur la réduction des préjudices.
- Une capacité des personnes à émerger en tant que sujet.

Pertinence et contexte de l'action

● Objectifs

Ce programme vise à favoriser l'accès et le maintien dans un logement ordinaire de personnes durablement « sans chez-soi » présentant des troubles psychiques, soit :

- 24 personnes positionnées par la commission OÏKEO (DDCS, SIAO, Samu Social, CCAS de Bordeaux, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité),
- 18 à 20 personnes chronicisées en sortie du CAU Leydet.

● Thématique

[Accès aux droits](#), [Accès aux soins](#), [Conduites addictives](#), [Discrimination](#), [Handicap](#), [Logement / Habitat](#), [Partenariats / Réseaux](#), [Qualité de vie](#), [Santé mentale, suicide, mal-être](#), [Soutien à domicile](#), [Vie sociale](#), [Vieillesse](#)

● Innovation

Avec cette expérimentation, la volonté est clairement de commencer par ce qui, a priori, semblait le plus impossible, le moins atteignable, le moins réaliste et/ou réalisable... fournir à des personnes ayant un parcours d'errance et présentant des troubles psychiques un logement autonome et, partant, les accompagner autant que nécessaire sur les autres dimensions que sont la santé, la vie quotidienne, l'accès aux droits (et, en priorité, aux dispositifs de droit commun, même si ceux-ci ne permettent pas toujours un sur-mesure calqué sur les besoins spécifiques des personnes).

Impact

● Résultats

- Développement des capacités à habiter un logement autonome.
- Amélioration générale de l'état de santé.
- Intégration dans de nouveaux réseaux relationnels, rétablissement de liens familiaux, inscription dans la vie sociale du

quartier.

- Renforcement de la citoyenneté des personnes et leur accès aux droits.
- Diminution des troubles à l'ordre public.

- **Reconnaissance de l'action**

A gagné un prix d'une fondation Fondation de France.